

COMMUNE DE SORGUES**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-sept février** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 février 2025, se sont réunis au Centre Administratif (ancienne salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Alain MILON, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Alexandra PIEDRA

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA

**DEL_2025_30****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services, avec :

La suppression de plusieurs postes après avis des membres du Comité Social Territorial, avis recueilli en séance du 6 février 2025. Ces suppressions correspondant à des départs en retraite, des mutations et des grades initiaux liés à des avancements :

Grade
-1 poste de DGA 24h30
-1 poste d'Attaché principal 24h30
-1 poste d'Attaché principal à TC
-1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à TC
-1 poste de rédacteur à TC
-6 postes d'adjoint adm. Principal 2 ^{ème} classe à TC
-1 poste d'adjoint adm. 24h30
-1 poste d'ingénieur à TC
-1 poste de technicien principal 2 ^{ème} classe à TC
-1 poste d'agent de maîtrise principal à TC
-2 postes d'agent de maîtrise à TC
-4 postes d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à TC
-3 postes d'adjoint technique à 32h12

-1 poste d'adjoint technique à 31h30
-1 poste d'adjoint technique à 24h30
-1 poste d'adjoint technique à 18h54
-1 poste d'adjoint technique à 17h30
-1 poste d'adjoint technique à 10h09
-1 poste d'adjoint technique à 8h45
-1 poste d'assistant socio-éducatif à TC
-2 postes d'éducateur de jeunes enfants à TC
-1 poste d'ATSEM principal 1 ^{ère} classe à TC
-1 poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 32h12
-2 postes d'auxiliaire puériculture de classe normale à TC
-1 poste d'éducateur APS principal de 1 ^{ère} classe à TC
-1 poste de chef de service de police municipale Ppal de 2 ^{ème} cl à TC
-4 postes de gardien/brigadier de police municipale à TC
-1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 1 ^{ère} cl à TC
-1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 2 ^{ème} cl à TC
-1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à TC
-1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl à TC
-1 poste d'adjoint du patrimoine à TC

Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte de la nécessité :

De supprimer plusieurs postes après avis des membres du Comité Social Territorial, avis recueilli en séance du 6 février 2025. Ces suppressions correspondant à des départs en retraite, des mutations et des grades initiaux liés à des avancements :

Grade
-1 poste de DGA 24h30
-1 poste d'Attaché principal 24h30
-1 poste d'Attaché principal à TC
-1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à TC
-1 poste de rédacteur à TC
-6 postes d'adjoint adm. Principal 2 ^{ème} classe à TC
-1 poste d'adjoint adm. 24h30
-1 poste d'ingénieur à TC
-1 poste de technicien principal 2 ^{ème} classe à TC
-1 poste d'agent de maîtrise principal à TC
-2 postes d'agent de maîtrise à TC
-4 postes d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à TC
-3 postes d'adjoint technique à 32h12
-1 poste d'adjoint technique à 31h30
-1 poste d'adjoint technique à 24h30
-1 poste d'adjoint technique à 18h54

-1 poste d'adjoint technique à 17h30
-1 poste d'adjoint technique à 10h09
-1 poste d'adjoint technique à 8h45
-1 poste d'assistant socio-éducatif à TC
-2 postes d'éducateur de jeunes enfants à TC
-1 poste d'ATSEM principal 1 ^{ère} classe à TC
-1 poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 32h12
-2 postes d'auxiliaire puériculture de classe normale à TC
-1 poste d'éducateur APS principal de 1 ^{ère} classe à TC
-1 poste de chef de service de police municipale Ppal de 2 ^{ème} cl à TC
-4 postes de gardien/brigadier de police municipale à TC
-1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 1 ^{ère} cl à TC
-1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 2 ^{ème} cl à TC
-1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à TC
-1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl à TC
-1 poste d'adjoint du patrimoine à TC

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en préfecture le 04/03/2025
et de la publication le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI